Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260219-2026021903-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 19 février à 19h30 heures,

Le conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **monsieur Frédéric MARTIN, maire.**

Date de convocation : 12/02/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, T. LUCO, A. BRIEUC, M. AUBRY, E. BLIN (arrivée à 19h50), C. GARDAN, P. LEGAY, J. LIBEAU, N. MONVOISIN, F. NOURRY,
ABSENTS EXCUSES	C. GARDAN , J-M. DAVID
ABSENTS	R. GUIVARC'H, A. PECOT,
PROCURATION	C. GARDAN à F. MARTIN, J-M DAVID à N. MONVOISIN

Nombre de conseillers	Point 1	Point 2	Point 2	Point 2
En exercice	15	15	15	15
Présents	10	11	11	11
Votants	12	13	12	11

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

3 ■ Finances – Budget Commune – Vote des subventions aux associations

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2313-11 précise que « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. » Aussi Monsieur le Maire informe qu'il ne prendra pas part au vote.
Le nombre d'élus votants est de ce fait porté à 12.

Madame Sophie AUBRY, Adjointe à la vie associative, rappelle au Conseil Municipal que les demandes de subvention des associations ont été examinées par la commission finances qui s'est réunie le 4 février 2026 au regard des demandes et des bilans fournis.
Les dossiers de demande de subvention sont complets.

Sur proposition de la commission finances, Madame Sophie AUBRY, Adjointe à la vie associative, propose l'attribution des subventions par association selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260219-2026021903-DE

Associations	Proposition de la commission finances du 4 février 2026
Associations de La Noë- Blanche	
A.P.E.L. Ecole Ste-Anne Participations aux projets	**1 400,00 €**
Association "Octogym"	**500,00 €**
A.C.C.A.(piégeage)	**300,00 €**
Les Pas de l'Espoir	**70,00 €**
Associations du secteur	
Association "Fanfare" de Guipry-Messac	**250,00 €**
A.D.M.R. Messac-Guipry convention 2024/2027	**1020,00€**
Panisol	**200,00 €**
Alcool Assistance (lutte contre toutes les addictions)	**100,00 €**
Amicale Sapeurs Pompiers Guipry-Messac Est	**100,00 €**
TOTAL	**3 940 ,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
12	**0**	0

- de valider l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN

MAIRIE DE LA NOË BLANCHE * 35470 Ille-et-Vilaine * R.F.

MAIRIE DE LA NOË BLANCHE * 35470 Ille-et-Vilaine * R.F.